



Compte rendu CTSD D.I. des Hauts de France du 12 juin 2020

Le SNAD-CGT a lu une déclaration liminaire ([lien](#))

Ce CTSD était une reconvoque de celui du 29 mai, en effet lors de la présentation et du vote des Effectifs de Référence (E.R.) de la DI des Hauts-de-France toutes les Organisations Syndicales avaient voté contre la proposition de l'administration.

Sans surprise les O.S., tout en remerciant M. le Directeur Interrégional des efforts envers certains collègues pour des affectations en sur-effectif, ont voté contre cet E.R. qui n'a pas évolué depuis sa présentation du 29 mai.

Les O.S. ont fait part de leur consternation suite à la diffusion de la vidéo de remerciement de Mme la Directrice Générale aux agents de la DGDDI... outre le caractère peu spontané de l'exercice les agents sont dans l'incompréhension entre ce message et la mise en place du «vol» des CA/ARTT qui leur seront imputés prochainement.

Comme régulièrement M. Meunier fait un bilan des effectifs présents au niveau de la DI. Ce CTSD en formation mixte présentiel et visioconférence est l'occasion de pouvoir échanger avec l'administration sur un grand nombre de questions diverses. La sortie du déconfinement s'effectue aussi au niveau de notre administration et les collègues en ASA vulnérabilité reviennent progressivement en présentiel. Le télétravail étant destiné à baisser, tout en gardant les gestes barrière, les collègues OP/CO-AG reviennent aussi progressivement en présentiel. Quand la distanciation ne pourra pas être efficace dans certains services il sera possible de continuer à rester en télétravail. La décision sera prise sur recommandation du médecin traitant ou de médecin de prévention.

La CGT a voulu connaître quelles sont les étapes calendaires des rendez-vous prochains pour discuter de la reprise des services qui sont toujours en sommeil ou en activité très réduite.

Les décisions de la DI seront dictées par les annonces gouvernementales à venir, notamment suite à l'allocution présidentielle du 22 juin. La réouverture des frontières terrestres au 15 juin va bien évidemment impacter l'activité de nombreux collègues de la branche surveillance.

La machine BREXIT s'est déjà remise en marche et, encore une fois, nous sommes à la merci des humeurs britanniques et des décisions européennes.

Il semblerait que l'on irait vers un BREXIT, avec ou sans accord, au 31/12/2020 puisque les Britanniques n'ont pas demandé, à ce jour, une prolongation de la période transitoire.

Les services douaniers travaillent donc à l'amélioration des dispositifs de contrôle des marchandises à l'importation sur les 3 sites passages prévus (Calais Ferry, Calais Tunnel et Dunkerque Ferry).

Une réflexion est en cours pour limiter l'impact, sur les services de la surveillance, des contrôles des animaux de compagnie entrant dans l'Union.

Les effectifs nécessaires à la mise en place du BREXIT douanier seront, dans un premier temps, abondés par des Paris Spé, agents qui vont tester les processus et ensuite répercuter leur expérience auprès des mutés ou des sorties de stages à venir.

Ce nouvel épisode du BREXIT a permis à la CGT d'aborder certains points qui ont mis l'administration dans l'embarras...

Nous n'avons toujours pas de date de signature et de publication de l'arrêté de restructuration des BP/BC de Calais et Dunkerque. Nous jugeons cette situation scandaleuse... Il faudrait probablement que notre ministre se concentre sur l'une ou l'autre de ses fonctions pour éviter de s'éparpiller...

Depuis le début de la réforme de la gestion du personnel, la CGT dénonce la fin des CAP mutations. Dans cette période transitoire, les récents résultats des mutations «nouveau format», confirment nos craintes et laissent apparaître de l'incompréhension et un sentiment d'injustice.

D'ailleurs sur nos doutes et nos questions concernant certains mouvements dans les Hauts de France, le président n'a pas apporté de réponses satisfaisantes

Sur notre intervention concernant la pénurie d'agents de catégorie A , notamment sur le site de Dunkerque Port, il nous précise que lundi si la DG le valide, des postes pourraient être proposés à des inspecteurs-élèves de l'ENDT.

Pour la résidence d'Amiens, les nombreux départs d'inspecteurs devraient être comblés par une LA, deux sorties de stage et un TA (IR3)

CA/ARTT

Comme évoqué plusieurs fois la CGT est opposée à la mise en place du « vol organisé » des CA/ARTT par l'administration suite à l'ordonnance Dussopt, nous avons confirmation que chaque agent connaîtra sa situation particulière bientôt. Très probablement semaine prochaine pour les OP-CO/AG mais pas avant fin juin pour les Surv. Contrairement à ce qu'il semblait être acquis, pour les agents de la surveillance ce «vol» se fera directement via Matthieu qui fera automatiquement le décompte selon la position administrative au jour le jour établie par le chef de service.

Certains d'entre vous ont pris connaissance, que s'y ajoute, pour la période du 16 mars au 10 juillet, de nouveaux jours de retrait au titre de la non-acquisition des ARTT. En effet, si vous avez été en absence et que votre régime de travail est supérieur aux 35h, selon un savant calcul (le même que pour les maladies), c'est bien ce qui se produira.

Taux de repas

Comme l'indique le [lien](#), le DI nous a confirmé que vous pourriez, prétendre à l'attribution d'un taux de repas à 17€50 selon les règles décrites, du 16 mars au 10 juillet. TOUTEFOIS, nous avons appris que, suite à l'évolution positive de la situation sanitaire, à compter du 15 juin, si vous bénéficiez de tickets-restaurants, vous ne pourrez plus opter pour l'attribution d'un taux repas (voir note 200277 du 12/06/2020)

Prime)

La prime sera attribuée à un peu plus de **10%** des agents de la DI des Hauts de France qui ont eu une augmentation de leur charge de travail. Le seul fait d'avoir continué à travailler ne vous donnera pas la prime. Une grande partie des 1000 agents surveillance des HdF sera exclue de cette prime. Les arbitrages sont déjà faits par le DI, il manque juste la validation au niveau de la DG.

Sur les 10% des agents de toute la DI, 21,5% recevront une prime de 1 000 €, 15% 660 € et 63,5% 330 €.

Les syndicats ont demandé la plus grande transparence dans l'attribution de la prime. Tout en refusant de divulguer les noms des bénéficiaires, le DI, si la DG l'autorise, n'est pas contre une divulgation de la ventilation de la prime selon la catégorie et la branche.

La CGT déplore encore une fois la distribution de primes au détriment d'une réelle revalorisation du point d'indice. Elle dénonce aussi une prime qui risque de cristalliser les jalousies et mettre la mauvaise ambiance dans les services.

Mutation vers et depuis DIPA

Suite à notre interrogation le DI va interroger RH3 pour connaître les modalités des mutations vers et depuis la DI de Paris Aéroports. Conscients que les départs vers cette DI, notamment pour les agents SURV., sont conditionnés à une reprise d'activité, nous avons alerté l'administration que la mutation doit se faire avant le 31 décembre 2020 afin d'éviter, comme ce fut le cas des mutations BREXIT, de ne pas avoir lieu.

FRONTEX

Les candidatures étant ouvertes, la CGT met en garde l'administration sur le fait, que ces éventuels départs ne doivent pas mettre en souffrance des services qui ont besoin de tout leur effectif à l'aube du BREXIT.

Plexiglas

Si les services d'accueil du public le souhaitent, ils pourront garder les plexiglas qui sont en place même après la fin de la crise sanitaire.

Housses siège Voitures

A la demande des OS des housses pour couvrir le siège des voitures contrôlées/saisies sont à disposition dans les DR et cette dotation, à notre sens, doit être maintenue même après la crise sanitaire.

FP Tir

La reprise des FP Tir sur la DI des HdF est prévue dès ce lundi 15 juin 2020.



Vos élus CGT en CTSD
Laurent Menard, Thierry Combas,
Giacchino Garulli, Jean-Marc Bruyere
et Rénald Savreux
<https://www.cgtdouanes.fr/>